

## Liste des observations

N° d'observation et mode de dépôt	Analyse des observations.	Thèmes	Réponses du maitre d'ouvrage
n°1 (Web)	L'auteur anonyme de l'observation se déclare favorable au projet pour la dynamique qu'il apporte au quartier de Chantenay en périphérie du cœur de Nantes	Avis	Sans objet
n°2 (Email)	Madame Faucher habitante de l'avenue des Alouettes signale que le dossier d'enquête ne précise pas la hauteur des 3 maisons prévues sur la parcelle IV 82 sur le secteur opérationnel du Bois Hardy.	Demande d'informations Bois Hardy	Les 5 maisons seront réalisées dans le respect des règles de hauteur du PLUM.
n°3 (Mairie Chantenay)	Monsieur Renaud BAYLE représentant de Total Energie dépose un mémo technique concernant la parcelle IX37 située dans l'emprise du secteur opérationnel de l'Usine Electrique. Le mémo donne l'historique du site depuis 1950 et présente l'état actuel caractérisé par une présence estimée de 500 tonnes d'hydrocarbures. Il annonce un plan de gestion de réhabilitation du site pour un usage industriel, le dépôt du plan de gestion mis à jour est prévu pour la fin 2023. L'achèvement de la réalisation du plan de gestion est annoncé entre 2025 et 2028.	Parcellaire Usine Electrique	Cet exposé concerne les relations de TOTAL avec les services de l'Etat dans le cadre du déclassement ICPE de la parcelle.
n°4 (Email)	Madame Pasquier-Bioteau de Nantes est nouvelle propriétaire de la parcelle IV 613 du Bois Hardy. Elle soumet plusieurs questions sur la nature des constructions qui sont prévues sur la parcelle voisine IV203.	Demande d'informations Bois Hardy	La parcelle IV 203 accueillera au nord 3 terrains à bâtir pour des maisons individuelles réalisées dans le respect des règles de hauteur du PLUM. A l'Est, il est probable qu'elle accueille une partie des bâtiments en R+5 et R+6 qui se développeront majoritairement sur la parcelle voisine IV 592 empiètes
n°5 (Web)	Madame Véronique LANGARD représentante de Total	Parcellaire	Cet exposé concerne les relations de TOTAL avec les services de

	Energie vient en appuis de l'observation N° 3 déposée par monsieur Renaud BAYLE à propos de la parcelle IX37 située dans l'emprise du secteur opérationnel de l'Usine Electrique. Elle joint le même mémo donnant l'historique du site depuis 1950 et présente l'état actuel caractérisé par une présence estimée de 500 tonnes d'hydrocarbures. Elle réaffirme les délais de mise à disposition de la parcelle pour un usage industriel.	Usine Electrique	l'Etat dans le cadre du déclassement ICPE de la parcelle.
n°6 (Email)	Madame CHURIE-LE GOAL habitante de la rue du Bois Hardy à Vertou s'étonne de l'organisation de l'enquête d'utilité publique en période de congés, sans annonce d'un nombre minimum requis de participants et de leur secteur d'habitation. Elle évoque, sur la commune de Vertou, des aménagements, inadaptés à son jugement, et la mobilisation pour éviter l'arrachage d'arbres en bordure de la Sèvre. Elle exprime son ressenti à l'issue de sa participation à un atelier citoyen sur le quartier de Chantenay.	Modalités de l'enquête	Voir réponse page 2 sur le déroulé de l'enquête
n°7 (Mairie Chantenay)	Monsieur Ballu de Nantes regrette l'absence dans le dossier d'un projet d'aménagement d'un accès facilitant le passage du Jardin Extraordinaire au Square Schwob aux poussettes et aux fauteuils.	Demande d'informations Carrière	Le classement d'une partie de la falaise du Jardin en géotope ne permet pas d'y insérer un ouvrage de type ascenseur urbain. Le lien accessible entre le Jardin extraordinaire et le Square, avec 25 à 28 mètres de dénivelé, peut se faire en empruntant le trottoir du boulevard de Cardiff, puis la rue de l'Hermitage, avec une pente assez longue mais praticable. Les espaces publics seront aménagés en améliorant la qualité de ce parcours.
n°8 (Mairie Chantenay)	Monsieur Orain propriétaire de la parcelle IK 142a consigne son passage à la permanence du 18 juillet 2023 pour prendre connaissance du projet. Il signale qu'il est accompagné d'un conseil. Sans contester l'utilité publique du projet, il signale qu'il sera vigilant sur l'acquisition à sa juste valeur de sa	Parcellaire Dubigeon	Un rendez-vous sera proposé dès la rentrée 2023 pour échanger sur la proposition indemnitaire

	parcelle objet de l'enquête parcellaire.		
n°9 (Email)	<p>Monsieur Le Goyet Hervé est co-proprétaire des parcelles IV 96 IV 97 IV 98, IV 99 et IV 369 concernées par l'enquête parcellaire sur le secteur opérationnel du Bois Hardy.</p> <p>Il explique son attachement au Bois Hardy et son implication dans le collectif qui participe à la vie du jardin.</p> <p>Il demande à ce qu'un bail d'usage soit établi pour encadrer l'usage des parcelles qui composeront le jardin prévu par le projet au Bois Hardy. Il précise que sa démarche est mise à la connaissance des autres co-proprétaires des parcelles IV 96 IV 97 IV 98, IV 99 et IV 369.</p>	Parcellaire Bois Hardy	Un rendez-vous sera proposé dès la rentrée 2023 pour échanger sur la proposition indemnitaire et la demande de Monsieur LE GOYET